



**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
Exercice 2024**

SOMMAIRE

PARTIE 1 : CONTEXTE ET RETROSPECTIVE	4
I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF	4
A. Contexte international : stabilisation des prix de l'énergie et des produits alimentaires	4
B. Loi de programmation des finances publiques 2023 -2027	4
C. La loi de finances (LF) pour 2024.....	4
II. UNE ANNEE 2023 TOUJOURS MARQUEE PAR L'INFLATION	5
A. Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) augmentent en 2023	5
a. Des recettes fiscales et usagers en hausse, des dotations et compensations fiscales en baisse.....	5
b. Une augmentation des dépenses de fonctionnement liée au retour de l'inflation.....	7
B. L'épargne brute diminue.....	8
C. Les dépenses d'équipement augmentent par rapport à 2022.....	8
D. Une gestion responsable de la dette.....	10
D. La capacité de désendettement se maintient à un niveau satisfaisant.....	12
PARTIE 2 : UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ADAPTE AUX BESOINS ET UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT MAITRISE	13
I. LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES 2024-2026	13
II. UNE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT ADAPTEE AUX BESOINS	15
A. Les investissements programmés pour 2024.....	15
B. Les sources de financement	16
a. Les ressources d'investissement	16
b. L'emprunt	16
III. UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT MARQUE PAR DES PRIX DES MATIERES PREMIERES TOUJOURS ELEVES	16
A. Des recettes réelles de fonctionnement en augmentation (+ 3,3 %).....	16
a. Des recettes fiscales en augmentation sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition.....	16
b. Les recettes non fiscales en légère hausse :	17
B. Les dépenses de fonctionnement en baisse	18
a. Les charges de personnel (Chapitre 012)	18
b. Les charges à caractère général (Chapitre 011)	23
b. La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).....	23
c. Subventions et autres charges de gestion courante	23
d. Les frais financiers	23
PARTIE 3 : ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DE PROSPECTIVE	24

Préambule

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il participe à l'information des élus par une présentation rétrospective de l'évolution de la situation financière de la collectivité tout en permettant d'engager la discussion sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif 2024.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière proposée qui conciliera réalisation des projets de la mandature et pérennisation de la santé financière de la commune.

Dans un contexte de forte inflation depuis 2022, la majorité municipale expose, dans ce document de référence, les perspectives politiques et financières pour l'exercice 2024 et les orientations au-delà.

Maintien d'un autofinancement important, rationalisation des dépenses de fonctionnement, poursuite d'un niveau d'investissement compatible avec les capacités de remboursement, tels sont les axes forts du projet de budget primitif 2024.

Le présent rapport d'orientation budgétaire 2024 est au débat du Conseil municipal du 5 février 2024.

PARTIE 1 : CONTEXTE ET RETROSPECTIVE

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

A. Contexte international : stabilisation des prix de l'énergie et des produits alimentaires

Les prix de l'énergie restent élevés par rapport aux normes historiques en Europe. L'inflation des produits alimentaires est moins importante qu'en 2022 mais les prix des produits de base poursuivent leur hausse. La forte inflation en 2022 et 2023 a fortement impacté le budget de la commune puisqu'elle a été particulièrement élevée pour les fluides, les denrées alimentaires et les produits de base.

La Banque centrale européenne prévoit une baisse progressive de l'inflation pour la zone euro :

- + 5,5 % en 2023
- + 3 % en 2024
- + 2,2 % en 2025

Pour la France, l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoit une inflation de 3% en 2024 pour la France.

B. Loi de programmation des finances publiques 2023 -2027

Cette loi fixe l'objectif de réduire le déficit public à 3% du produit intérieur brut en 2027. Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales doivent être inférieures de 0,5% à l'inflation. Le volet coercitif, prévoyant de réduire les dotations d'investissement en cas de non-respect de l'objectif a été supprimé de la loi.

C. La loi de finances (LF) pour 2024

a. La dotation globale de fonctionnement augmente légèrement

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale : dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation nationale de péréquation (DNP) notamment. L'enveloppe globale augmente de 320 M€ en 2024, sans pour autant suivre le niveau de l'inflation. Cette hausse finance notamment la revalorisation de la péréquation verticale abondée ces dernières années par l'écrêtement de la dotation forfaitaire et de la DNP.

b. Poursuite du soutien à l'investissement local

Le fonds d'accélération de la transition écologique, dit « fonds vert », créé en 2023, est doté de 2,5 Mds €. Il doit soutenir les projets de transition écologique et en priorité les rénovations d'écoles. Il financera également la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, ...), l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

La LF 2024 maintient la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL, 681 millions d'euros), avec un fléchage sur la transition écologique.

c. Comptes administratifs « verts »

Pour les communes de plus de 3500 habitants, un état annexé au compte administratif intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » devra être produit à compter de l'exercice 2024. Cet état devra classer les dépenses d'investissement en contribution positives ou négatives pour les objectifs de transition écologique de la France tel que définis dans le droit de l'Union européenne.

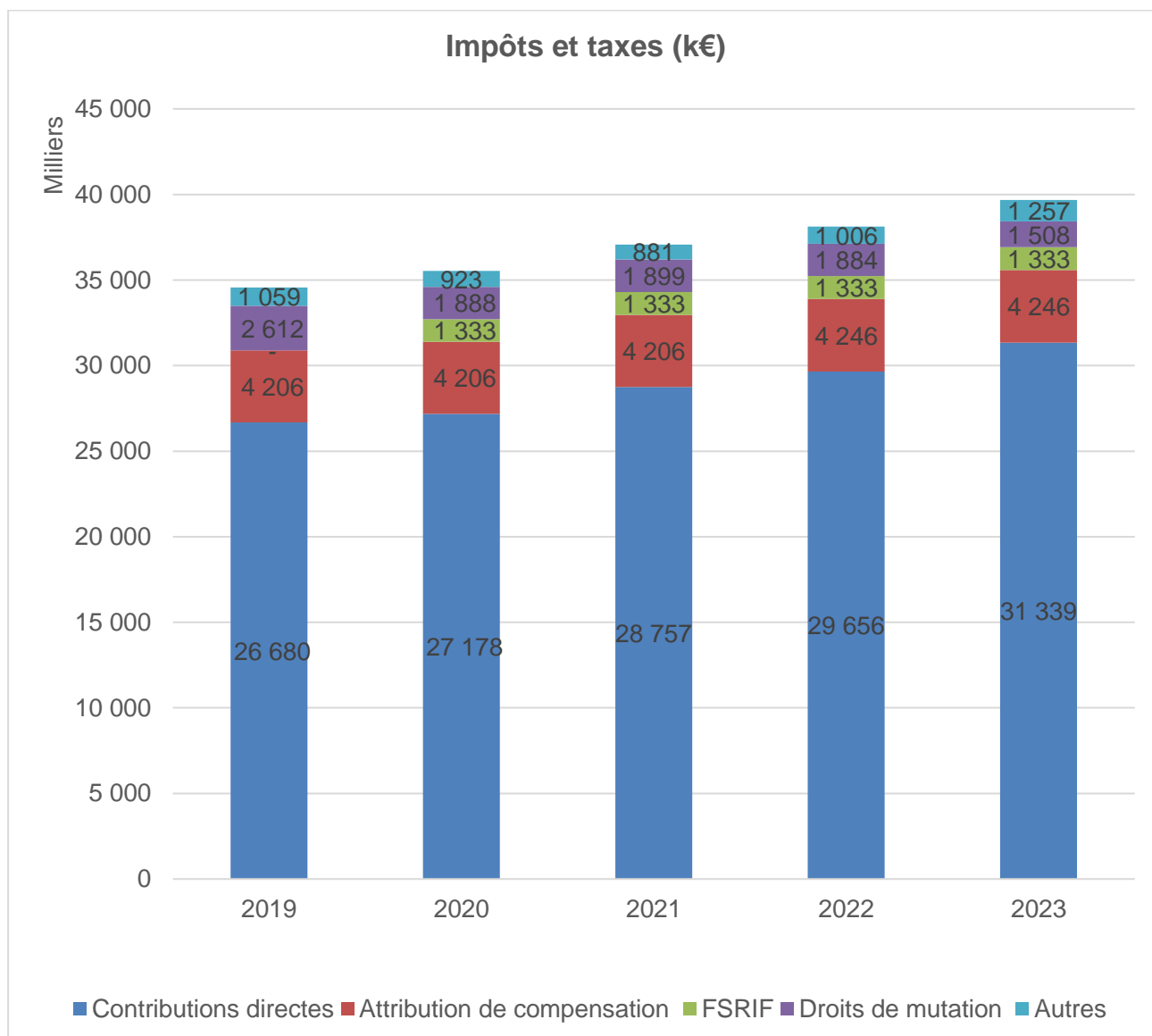
II. UNE ANNEE 2023 TOUJOURS MARQUEE PAR L'INFLATION

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,9 % par rapport à 2022. Les dépenses de fonctionnement sont également en hausse (+ 4,8 %), en raison notamment de l'inflation et de la revalorisation du traitement des fonctionnaires.

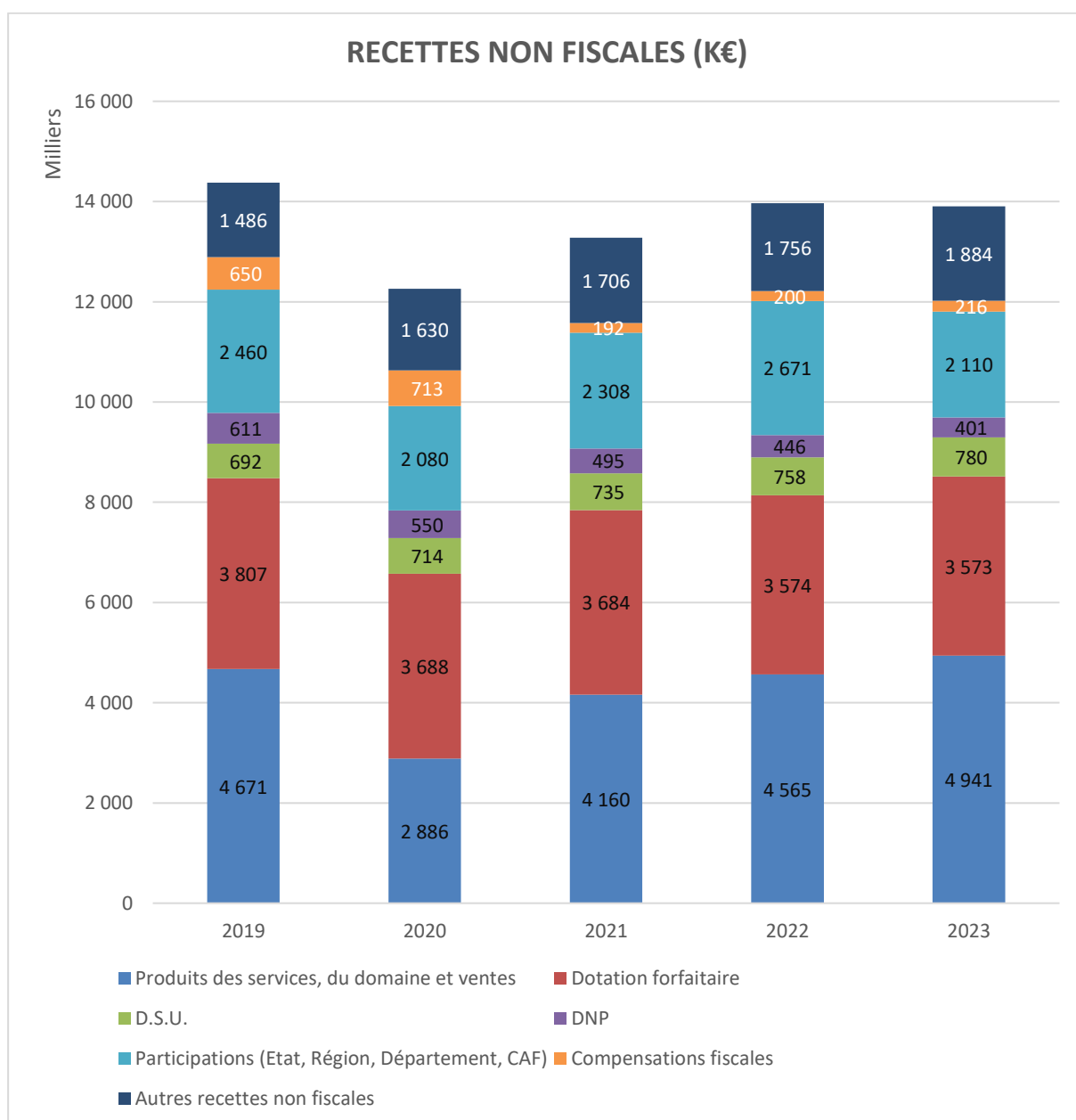
A. Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) augmentent en 2023

Les recettes fiscales et tarifaires sont en hausse. Les dotations – participations devraient baisser par rapport à 2022.

a. Des recettes fiscales et usagers en hausse, des dotations et compensations fiscales en baisse



- ⇒ En 2023, la ville a bénéficié à nouveau du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) à hauteur de 1,3 M€. La position d'éligibilité de la collectivité reste néanmoins fragile.
- ⇒ Les contributions directes ont progressé de plus de 1,6 M€ en raison, pour l'essentiel, de la revalorisation des bases d'imposition.
- ⇒ L'attribution de compensation est la même qu'en 2022 (4 246 K€).
- ⇒ Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est en forte diminution par rapport à 2022 en raison de la baisse des transactions sur le marché immobilier. 1,9 M€ ont été perçus en 2022, 1,5 M€ devrait être encaissé pour l'exercice 2023.
- ⇒ La taxe sur les emplacements publicitaires augmente légèrement (324 K€ perçus) tout comme celle sur l'électricité (856 K€).



- ⇒ **Les produits des services** devraient augmenter par rapport à 2022, sous l'effet d'un retour à la normale après la crise COVID et de la revalorisation des tarifs.

- ⇒ **Les dotations et participations devraient baisser par rapport à 2022.** Cette baisse est essentiellement due au fait qu'en 2022, nous avons titré les recettes CAF 2022 et une partie des recettes 2021. Les autres participations (Conseil départemental, Conseil régional) et les compensations fiscales devaient légèrement augmenter par rapport à 2022.

La dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable, la dotation nationale de péréquation baisse de 10% et la dotation de solidarité urbaine augmente de 2,9 %. Au total, la DGF est en légère baisse (- 24 K€).

- ⇒ **Les autres recettes non fiscales**, constituées des loyers perçus, des produits financiers et des remboursements de l'assurance du personnel devraient légèrement baisser par rapport à 2022.

A la clôture de l'exercice 2023 et à périmètre constant, **les recettes réelles de fonctionnement** seraient en hausse par rapport à 2022 et s'établiraient à **53,6 millions** d'euros, soit 1 417 € / habitant (Pop. DGFIP 2022). En 2022, les recettes réelles de fonctionnement hors cessions de la commune étaient de 1 377 € par habitant, contre 1 584 € / habitant pour les communes de même strate (source : DGFIP – *Fiche financière 2022*)

b. Une augmentation des dépenses de fonctionnement liée au retour de l'inflation

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a accentué la hausse des prix de l'énergie, et partant, aggravé l'inflation.

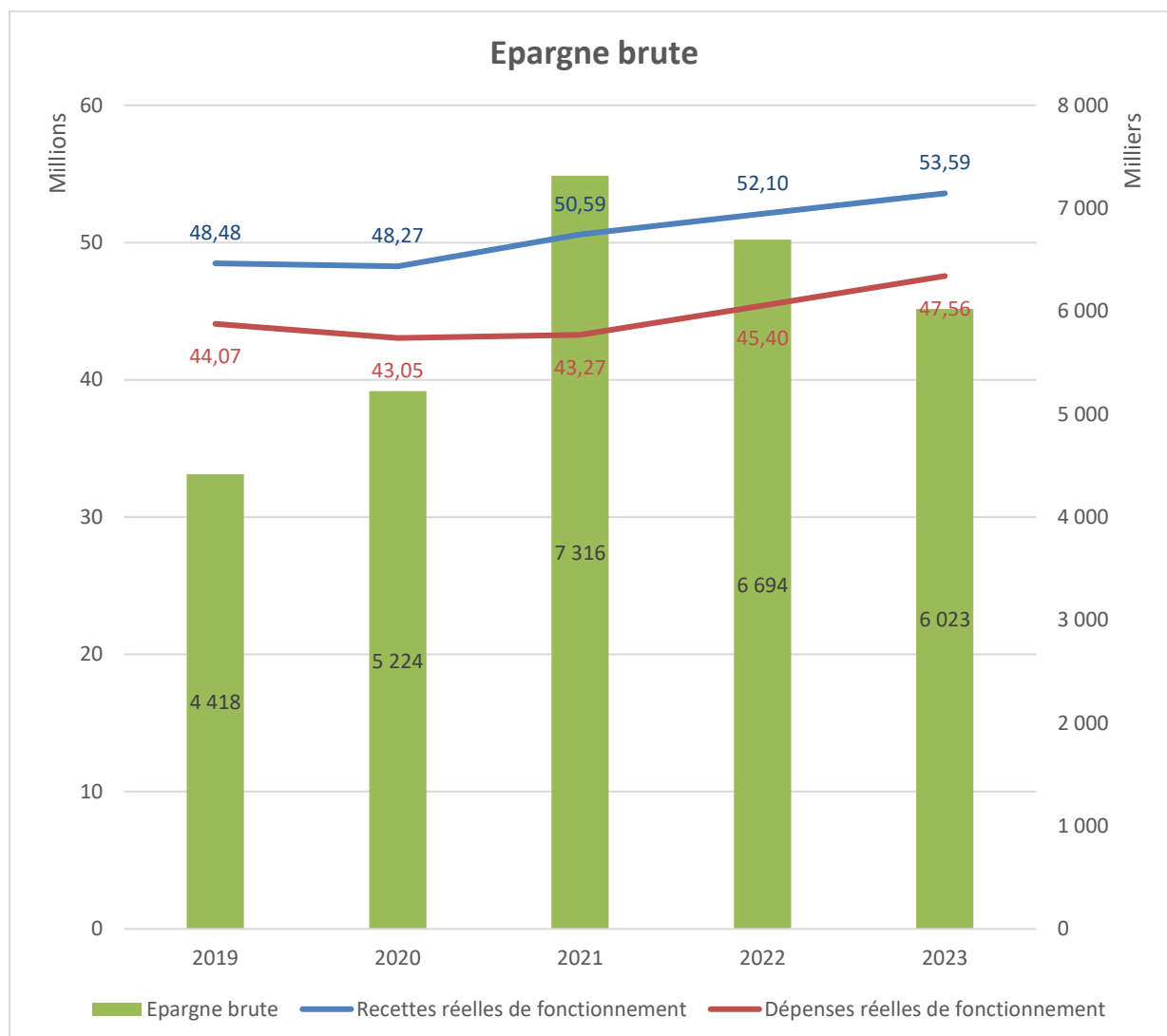
Les variations suivantes sont observées :

- ⇒ **Les charges à caractère général** augmentent d'environ **2 M€** par rapport à l'année 2022 (**+ 24 %**). Les principales augmentations concernent l'électricité (+ 687 K€), le gaz (+ 723 K€) et les achats de denrées alimentaires pour la restauration scolaire (+ 290 K€). Des hausses qui s'ajoutent aux augmentations déjà enregistrées en 2022.
- ⇒ **Les charges de personnel baissent de 0,9 % en 2023**, soit 289 K€, en raison de vacances de postes, des efforts de rationalisation des effectifs et de départs en retraite pour invalidité.
- ⇒ **Les autres charges de gestion courante**, qui enregistrent notamment les subventions et participations diverses, **augmentent de 7,1 %**, en raison, principalement, de la hausse de la subvention au CCAS (+ 215 K€).
- ⇒ Enfin, **les frais financiers augmentent de 12,3 %** en raison de la hausse des intérêts des emprunts à taux variable. Le taux d'intérêt moyen au 31/12/2022 était de 1,97 %, alors qu'il était de 2,54 % au 31/12/2023.

Au 31 décembre 2023, **les dépenses réelles de fonctionnement** sont en augmentation de 4,8 % et s'élèveraient à **47,6 millions** d'euros, soit 1 257 € par habitant. En 2022, elles étaient de 1 200 € / habitant contre 1 459 € / habitant pour les communes de même strate (source : DGFIP – *Fiche financière 2022*)

B. L'épargne brute diminuée

Sous l'effet de l'inflation, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que les recettes, conduisant à une contraction de l'épargne.



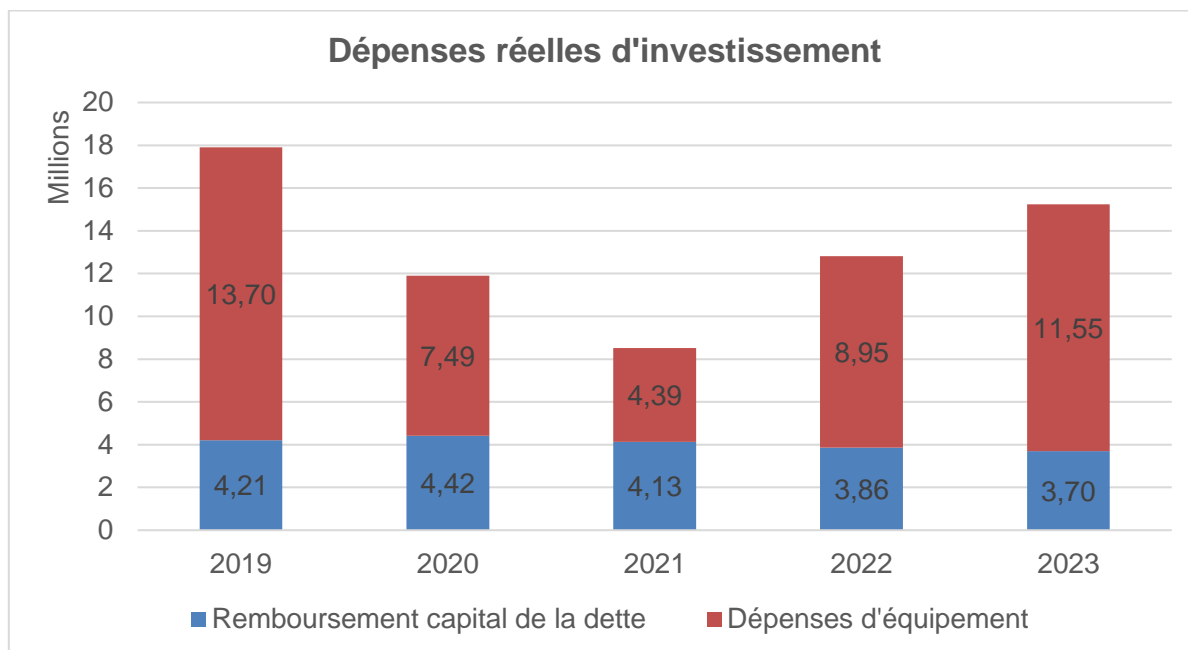
C. Les dépenses d'équipement augmentent par rapport à 2022

23 219 K€ ont été inscrits en 2023 pour des dépenses d'équipement (études, logiciels, travaux, mobilier, véhicules, matériel informatique ...), dont 11 291 K€ de reports de crédits portant sur des engagements 2022.

En fin d'exercice, **11 550 K€ de dépenses d'équipement ont été mandatés**. Parallèlement, **9 406 K€ sont engagés** pour des travaux en cours non encore finalisés. Ils donneront lieu à des reports de crédit sur l'exercice 2024.

Ainsi, fin 2023, 20 956 K€ ont été engagés ou mandatés, soit un taux d'exécution d'environ **90 %**.

Le remboursement du capital de la dette (3 695 K€) a mobilisé 19 % des ressources propres disponibles (épargne brute, cessions, fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, ...).



Le solde des ressources propres aura permis d'autofinancer 100 % des dépenses d'équipement mandatées en 2023.

Réalisations programmation 2022 (reports) :

- Administration générale 774 K€
- Police, sécurité, justice 9 K€
- Ecoles – centres de loisirs 1 304 K€
- Sport et jeunesse 734 K€
- Interventions sociales 146 K€
- Petite enfance 20 K€
- Parc privé 7 K€
- Eclairage public 821 K€
- Espaces verts / Cadre de vie 592 K€
- Voiries 2 227 K€
- Réserves foncières 121 K€

Total réalisations programmation 2022 : 6 755 K€

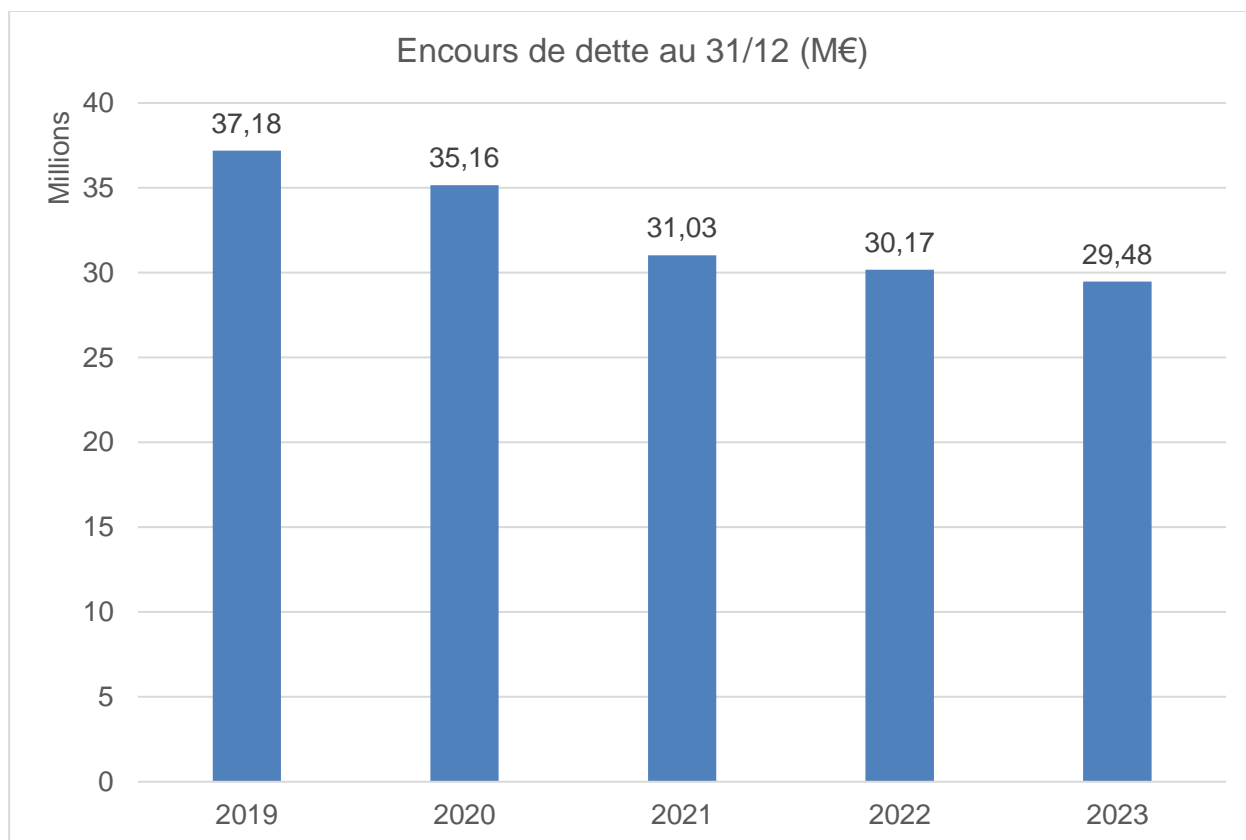
Réalisations programmation 2023 :

- Administration générale 355 K€
- Police, sécurité, justice 251 K€
- Ecoles – centres de loisirs 3 609 K€
- Culture 116 K€
- Sport et jeunesse 99 K€
- Interventions sociales 2 K€
- Petite enfance 2 K€
- Parc privé 88 K€
- Espaces verts / Cadre de vie 149 K€
- Voiries 124 K€

Total réalisations programmation 2023 : 4 795 K€

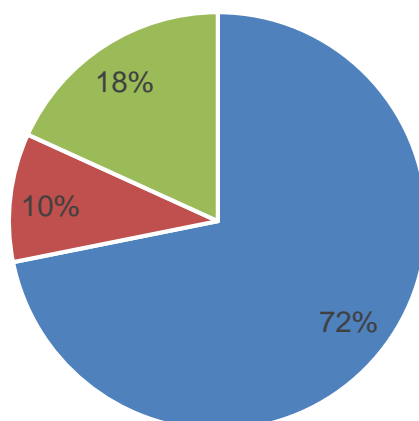
D. Une gestion responsable de la dette

En M€	2019	2020	2021	2022	Estimations 2023
Epargne brute	4,42	5,22	7,32	6,70	6,02
Annuité en capital de la dette	4,21	4,42	4,13	3,86	3,70
Epargne nette	0,21	0,80	3,19	2,83	2,32
Dépenses d'équipement	13,70	7,49	4,39	8,95	11,55
Financement propres section invest.	12,88	6,45	3,13	4,30	4,41
Besoin de financement net	-0,61	-0,24	1,93	-1,82	-4,82
Emprunt	3,35	2,40	3,00	3,00	3,00
Variation du fonds de roulement (FDR)	2,74	2,16	4,93	1,18	-1,82
D001	-1,66	0,00	0,00	0,00	0,00
R001	0,00	0,37	1,52	2,86	1,61
1068	1,80	3,00	3,00	3,00	3,71
D002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R002	4,14	3,92	4,89	7,93	8,73
FONDS DE ROULEMENT hors reports	7,01	9,45	14,34	14,97	12,23
Reports dépenses	3,84	2,09	5,71	11,29	4,89
Reports recettes	3,46	0,01	4,40	5,98	9,41



L'endettement de la ville diminue de façon continue depuis 2019.

Structure de la dette au 31/12/2023



■ TAUX FIXE ■ EURIBOR12M ■ EURIBOR03M

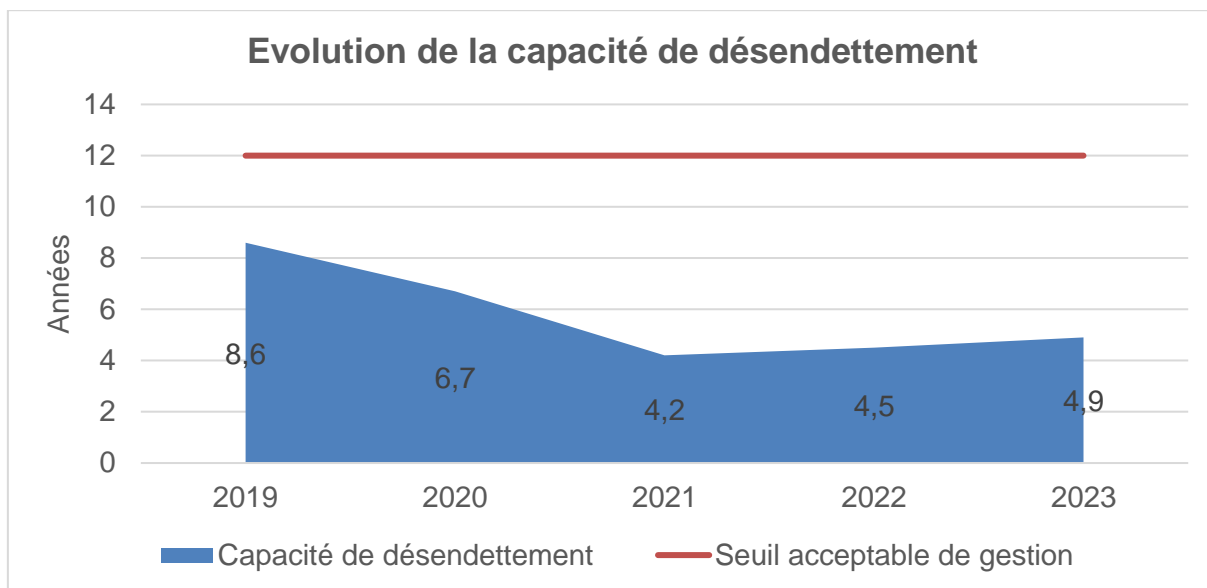
TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NOMBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	21 286 167	72 %	22
EURIBOR12M	2 800 000	10 %	4
EURIBOR03M	5 392 080	18 %	4
TOTAL	29 478 247	100 %	30

Les principales caractéristiques témoignant d'une gestion optimale de l'encours résident dans **le taux actuariel résiduel qui s'établit à 2,57 % et une durée résiduelle de 7 ans et 6 mois.**

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NOMBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	508 333	2 %	3
de 2 à 5 ans	3 211 136	11 %	8
de 5 à 10 ans	8 520 833	29 %	8
de 10 à 15 ans	10 645 434	36 %	8
au-delà de 15 ans	6 592 511	22 %	3
TOTAL	29 478 247	100 %	30

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élève à 29 478 K€ soit 779 € / habitant. Il était de 798 € / h. en 2022. Pour les communes de même strate en 2022, il s'élevait à 995 € / h. (source : DGFIP, *Fiche financière 2022*). S'agissant de la structure du stock de dette, l'encours est réparti entre 30 contrats d'emprunt dont 72 % en taux fixe et 28 % en taux variable.

D. La capacité de désendettement se maintient à un niveau satisfaisant



La capacité de désendettement reste satisfaisante. Elle augmente légèrement en 2023, en raison de la diminution de l'épargne brute. **Par ailleurs, il faut rappeler que la dette de la ville ne présente pas de risque en matière de taux puisqu'elle n'a pas d'emprunts toxiques.**

La situation financière de la ville de Pontault-Combault se caractérise donc par une épargne brute de 6,02 M€ - représentant 11,2 % des recettes réelles de fonctionnement et un ratio de solvabilité qui permettrait à la collectivité de se désendetter en 4,9 ans, ce qui représente un niveau bas.

PARTIE 2 : UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ADAPTE AUX BESOINS ET UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT MAITRISE

4,6 M€ sont inscrits pour les travaux de la coulée verte.

D'importants travaux de voirie et d'amélioration du cadre de vie sont prévus en 2024 (5,55 M€), avec notamment la poursuite du marché de performance énergétique pour moderniser l'éclairage public communal (2 M€ en 2024), la réhabilitation de voiries, la reprises de divers caniveaux, la poursuite de l'aménagement d'îlots de fraîcheur dans les cours d'écoles, la plantation d'arbres et le remplacement de jeux d'enfants.

La construction du centre de loisirs de l'école Dubus est prévue.

Les menuiseries extérieures du groupe scolaire Pajot, de l'école primaire Marginéa et du point accueil écoute jeunesse vont être remplacées pour améliorer leur performance énergétique.

Un terrain synthétique sur le terrain d'honneur va être créé au complexe Morane.

La préparation budgétaire 2024 devra concilier la nécessaire stabilisation à court terme des dépenses de fonctionnement et la préservation d'un niveau d'autofinancement satisfaisant dans un contexte toujours inflationniste et de remontée des taux d'intérêt.

Pour autant, la collectivité fait le choix de ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité locale.

Enfin, le niveau de l'emprunt sera adapté au besoin d'investissement de la collectivité afin de répondre à ses obligations et de mettre en œuvre son projet politique.

I. LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES 2024-2026

Le premier objectif est la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour tenir compte :

- de l'inflation, notamment sur le coût des fluides, des matières premières et de la hausse des taux d'intérêts ;
- de l'acquisition de logiciels, qui sont désormais proposés à la location plutôt qu'à l'achat par les entreprises informatiques ;
- du glissement vieillesse technicité et des décisions gouvernementales impactant la masse salariale.

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	CA 2021	CA 2022	Estimation CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Dépenses réelles de fonctionnement (M€)	43,37	45,40	47,56	48,66	49,29	49,98
Variation	0,0%	4,7%	4,8%	2,3%	1,3%	1,4%

Le second objectif est de maintenir un niveau d'investissement élevé dans un contexte financier incertain.

Programmation d'investissement et recettes propres d'investissement en M€ :

	CA 2021	CA 2022	ESTIME 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Programmation d'investissement	4,39	8,95	11,55	23,78	15,54	8,13
Cession-vente d'actifs	1,35	0,85	0,01	2,35	0,00	0,00
Autres recettes propres d'investissement	3,13	3,45	4,53	7,79	5,32	3,91

Le troisième objectif est de maintenir l'épargne brute à un niveau le plus élevé possible. En effet, pour maintenir un niveau significatif d'investissement et mettre en œuvre le projet politique, la préservation de la capacité d'autofinancement constitue un enjeu majeur pour la commune.

Depuis de nombreuses années, la municipalité s'est engagée dans une stratégie de désendettement de la ville. Cette politique s'est traduite par une réduction conséquente de l'encours de la dette, lequel devrait s'élever à 29,74 M€ fin 2026 (31,04 M€ au 31 décembre 2021).

Evolution de l'épargne et de l'endettement en M€ :

	CA 2021	CA 2022	ESTIME 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Epargne brute	7,32	6,70	6,02	5,85	4,74	4,80
Remboursement capital dette	4,13	3,86	3,70	3,64	3,55	3,58
Epargne nette	3,19	2,83	2,32	2,21	1,19	1,22
Nouveaux emprunts	0,00	3,00	3,00	5,07	3,00	3,00
Encours de la dette au 31/12	31,04	30,17	29,48	30,86	30,32	29,74

Compte tenu des taux d'intérêt élevés en 2023, la commune a choisi de ne pas souscrire de nouvel emprunt pour 2023. Un report de l'emprunt 2022 de 3 M€ a été titré sur l'exercice 2023. 5 millions d'emprunts sont inscrits en 2024 pour permettre de financer le programme d'investissement.

II. UNE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT ADAPTEE AUX BESOINS

A. Les investissements programmés pour 2024

Dans la continuité du projet politique annoncé en 2020, les projets retenus dans le cadre de la programmation 2024 conjugueront aménagement urbain, maintien et développement des services de proximité essentiels à la population.

Les investissements 2024 envisagés s'articuleraient autour d'une programmation estimée à 17 M€ :

Equipements et acquisitions hors travaux :

• Etudes, logiciels	91 K€
• Matériel informatique et de transport, équipement	1 123 K€
Total prévision 2024 :	1 214 K€

Programmation travaux :

• Bâtiments scolaires, centre de loisirs, petite enfance...	3 619 K€
• Equipements sportifs	1 420 K€
• Autres bâtiments communaux	606 K€
• Eclairage public	2 000 K€
• Voiries	2 890 K€
• Coulée verte	4 600 K€
• Projets citoyens	50 K€
• Jeux et plantations	614 K€
Total prévision programmation travaux 2024 :	15 799 K€

Restes à réaliser **9 406 K€**

Soit un total prévisionnel de : **26 419 K€**

B. Les sources de financement

Les dépenses d'investissement sont principalement financées par les ressources propres, les excédents affectés ou reportés, l'épargne brute, l'affectation de recettes foncières et l'emprunt.

a. Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement pour 2024 sont les suivantes :

- FCTVA (1 574 K€) et taxe d'aménagement (300 K€)	1 874 K€
- Subventions, participations (amendes de police, SYMVEP, Conseil départemental Jean-Moulin, dojo)	587 K€
- Produits de cession	2 350 K€
- Remboursement emprunt par CAPVM	461 K€
- Excédents de fonctionnement capitalisés	5 466 K€
- Autofinancement prévisionnel	8 481 K€
- Restes à réaliser	4 885 K€
Total :	24 104 K€

Le principe de l'équilibre budgétaire impose un remboursement de l'annuité en capital de la dette (3,643 M€ en 2024) par des ressources propres.

Après couverture de la charge de la dette, 20 461 K€ de ressources propres seraient disponibles pour le financement des opérations d'investissement, soit un taux de financement de 83 %.

b. L'emprunt

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 5 M€ pour 2024.

III. UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT MARQUE PAR DES PRIX DES MATIERES PREMIERES TOUJOURS ELEVES

Les efforts de maîtrise et de rationalisation des dépenses demeurent nécessaires, étant donné le maintien de prix élevés en 2024 pour les fluides et les matières premières.

A. Des recettes réelles de fonctionnement en augmentation (+ 3,3 %)

a. Des recettes fiscales en augmentation sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

⇒ **33 128 K€ vont être inscrits au titre des contributions directes, soit 63 % des recettes de fonctionnement.** Elles comprennent les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La hausse de ces recettes est due à la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, égale, depuis la loi de finances initiale pour 2018, à la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre N-1, et novembre N-2, soit une revalorisation de 3,8 % pour 2024.

En 2024, les logements sociaux rue Jean-Baptiste Lully ne seront plus exonérés et augmenteront les bases fiscales de près d'un million d'euros.

Les contributions directes locales devraient augmenter de 1,75 M€ par rapport au BP 2023.

- ⇒ **Le risque de perte d'éligibilité de la commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France est important. La garantie de sortie prévoit un maintien à 50 % la première année (soit une perte de 666 K€).**
- ⇒ L'attribution de compensation reste stable à 4 246 K€.
- ⇒ La taxe additionnelle sur les droits de mutation, liée à l'évolution des transactions immobilières, devrait poursuivre sa baisse. L'inscription pour 2024 sera réduite de moitié par rapport à 2023 : 0,8 M€.
- ⇒ Les autres recettes fiscales (taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur l'électricité, taxe sur les pylônes électriques...) sont évaluées à 1 175 K€.

Au total, les recettes fiscales augmenteraient d'environ 1 192 K€ par rapport au budget 2023.

b. Les recettes non fiscales en légère hausse :

Les recettes non fiscales sont constituées des dotations de l'Etat (DGF, compensations fiscales...) et des produits perçus par la commune au titre des redevances, des loyers et de l'activité de ses services (restauration, crèches, centres de loisirs,...).

- ⇒ Les dotations et concours de l'Etat :

La loi de finances pour 2024 prévoit une légère augmentation de la dotation globale de fonctionnement (Dotation forfaitaire + Dotation de solidarité urbaine + Dotation nationale de péréquation). **Toutefois, la position de la ville au regard de la DSU est fragile car elle fait partie du dernier décile.** Par prudence, le BP 2024 est construit avec une hypothèse de sortie du dispositif et donc une recette à hauteur de la garantie de maintien de 50%, soit 390 K€.

- ⇒ **Les compensations fiscales** (Exonération TF...) devraient rester stables. **Les participations diverses** au financement de projets « enfance – jeunesse » (Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), **devraient augmenter** d'environ 200 K€, en lien avec la hausse de la fréquentation des accueils de loisirs.
- ⇒ **Les produits générés par l'activité des services** (4 735 K€ : Restauration, crèches, centres de loisirs...) et les refacturations de moyens et de personnels (CCAS, associations...) augmentent pour tenir compte de la réévaluation des tarifs de 4 % pour les accueils de loisirs et de 10 % pour la restauration scolaire.
- ⇒ Autres produits : 1 143 K€. Il s'agit essentiellement du remboursement des frais financiers par la Communauté d'agglomération Paris-Vallée-de-la-Marne liés aux transferts des équipements culturels (40 K€), des intérêts du placement d'une partie

de notre trésorerie (143 K€) , des remboursements de notre assurance statutaire pour les agents titulaires et de la Caisse primaire d'assurance maladie pour les agents contractuels (685 K€ pour 2024), des loyers et des revenus d'occupation du domaine public (207€) et des autres produits de gestion courante (68 K€).

Au total, les recettes non fiscales devraient être en augmentation de 465 K€ rapport au budget 2023.

Le budget primitif 2024 sera construit sur une hypothèse de **recettes réelles de fonctionnement** (hors excédent reporté) estimées à **52,59 millions** d'euros.

La reprise de l'excédent **2023 à la section de fonctionnement** est estimée à 8,08 millions d'euros.

Les recettes totales de fonctionnement permettant d'équilibrer la section de fonctionnement s'établiraient à 60,68 millions d'euros pour 2024.

B. Les dépenses de fonctionnement en baisse

Les travaux d'élaboration du budget primitif 2024 cherchent à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à mobiliser les subventions et financements possibles pour les actions municipales. Il convient de poursuivre le travail, visant à hiérarchiser en termes de politiques publiques, celles à développer, maintenir, ou réduire.

Pour autant, la ville doit faire face en 2024 :

- à la progression mécanique de certaines dépenses (GVT qui pèsera sur la masse salariale, les contrats indexés,...),

- aux décisions et engagements pris au cours des années précédentes (conventions d'objectifs...).

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement devraient baisser d'environ 1,4 % par rapport au BP 2023, sous l'effet, principalement, de la baisse des coûts de l'énergie et des effets de plan de sobriété énergétique.

a. Les charges de personnel (Chapitre 012)

Conformément aux exigences de l'article D 2312-3 du CGCT, le présent rapport d'orientation budgétaire intègre un focus particulier sur la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel, sur les rémunérations ainsi que sur les avantages en nature.

Le service public est avant tout l'œuvre des femmes et des hommes qui le rendent. La collectivité a fait le choix assumé de garder les services publics en régie avec un accueil de qualité ouvert du lundi au samedi matin, un cadre de vie préservé ainsi qu'une politique d'éducation et d'animation dynamique.

Les fonctionnaires municipaux doivent s'adapter aux mutations de la société et aux multiples demandes diversifiées des administrés, ainsi qu'aux évolutions technologiques. Ainsi la mutabilité du service public prend, depuis quelques années, tout son sens. Développement du numérique et e-administration, transition écologique, évolution de l'administration territoriale... Autant de défis que doivent, chaque jour, remplir les agents de la collectivité.

Evolution des dépenses de personnel :

L'exécution budgétaire en 2023 laisse apparaître une réduction de 289 K€ euros des dépenses réalisées sur le chapitre 012 entre les comptes administratifs de 2022 et 2023 (Charges de personnel et frais assimilés).

Cette réduction est d'autant plus notable que l'année 2023 a été marquée par des mesures inflationnistes :

- Augmentation du traitement minimal des agents public et augmentation du SMIC au 1er mai 2023 qui représente un coût de 126 000 € chargés en 2023.
- Hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice pour les agents publics à compter du 1er juillet 2023 qui a représenté 155 000 € chargés sur la seule année 2023.
- Mesure spécifique « bas de grille » pour les trois grades de la catégorie C et les deux premiers grades de la catégorie B en vue de rétablir la progressivité de la grille en partant de l'indice minimum de traitement 361, au 1^{er} juillet 2023 (33 600 € en 2023).
- Passage de 50 à 75 % de la prise en charge des frais de transports collectifs au 1er septembre 2023 (2 273 € en 2023)
- La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, poussée par l'inflation à 20 004 €.

L'explication de la réduction des dépenses sur le chapitre 012 passe donc principalement par un travail de la collectivité sur ses effectifs, travail qui sera évoqué dans la sous-partie consacrée à l'évolution des effectifs.

Pour 2024, les prévisions de charges du personnel sur la base de 693 postes permanents montrent une augmentation de 20 K€ pour les porter à **32 519 900** euros soit une évolution d'environ 0,1 % par rapport au BP 2023. Les dépenses réalisées sont de **31 403 473** € fin 2023. Pour la masse salariale, elles sont décomposées de la façon suivante :

- Traitement indiciaire : 10 720 000 €
- Nouvelle bonification indiciaire : 147 000 €
- Régime indemnitaire : 2 781 000 €
- Rémunération des contractuels : 6 619 000 €
- En matière d'éléments variables, les heures supplémentaires représentent un montant d'environ 350 000 €.

Cette progression des charges du personnel de + 3.6 % par rapport au réalisé 2023 résulte, d'une part, de plusieurs facteurs introduits en cours d'année 2023 et précédemment évoqués :

- La majoration du point d'indice de 1,5 % depuis le 1^{er} juillet 2023.
- La refonte des grilles indiciaires de la catégorie C et des deux premiers grades de la catégorie B à la même date, associée à un relèvement de l'indice minimum de traitement.

Ces facteurs auront un effet plein en 2024.

D'autre part, elle résulte également, sur l'exercice 2024, de plusieurs facteurs locaux et nationaux de hausse prévisionnelle.

⇒ **Augmentation de l'ensemble des indices de rémunération de 5 points (facteur externe)** : Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 attribue, au 1^{er} janvier 2024, 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public). Cette mesure représentera à elle seule un coût supplémentaire de 290 000 €.

⇒ **Augmentation de la cotisation patronale CNRACL (facteur externe)** : Dans une réponse ministérielle du 27 juillet 2023, le gouvernement précise que le taux de la cotisation sera réévalué d'un point. La part patronale sera alors de 31,65 %. Cette mesure coûterait 109 000 €.

⇒ **Glissement vieillesse technicité (facteur externe/interne)** est un phénomène qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons, de grades et de la promotion interne. Cette augmentation des rémunérations, parfois qualifiée de « naturelle » est cependant impactée par la politique interne de la collectivité fixée dans les lignes directrices de gestion. Son coût pour 2024 est estimé à 362 000 €.

⇒ **Elections européennes (facteur externe)** : Les élections européennes de 2024 représenteront un coût estimé à 27 250 € sur le seul chapitre 012.

⇒ **Augmentation du taux de cotisation à l'assurance statutaire (facteur externe)** : suite à la réforme des retraites, l'ensemble des assureurs ont décidé d'un relèvement des taux de cotisation. Cette hausse est forfaitaire, sans lien avec la sinistralité de la commune et représente un coût supplémentaire de 14 000 €.

⇒ **Retour à la prime semestrielle de 1977 (facteur interne)** : En vue d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la collectivité et de mieux récompenser la fidélité des agents à la commune de Pontault-Combault, la prime semestrielle, versée selon des modalités décidées en 2018, doit voir son régime revenir à ce qu'il était à l'origine. Cette décision correspond à un coût de 239 000 €.

⇒ **Revalorisation des assistantes maternelles (facteur interne)** : Le nouveau contrat applicable aux assistantes maternelles à compter du 1^{er} janvier 2024 entraîne un surcoût de 46 000 €.

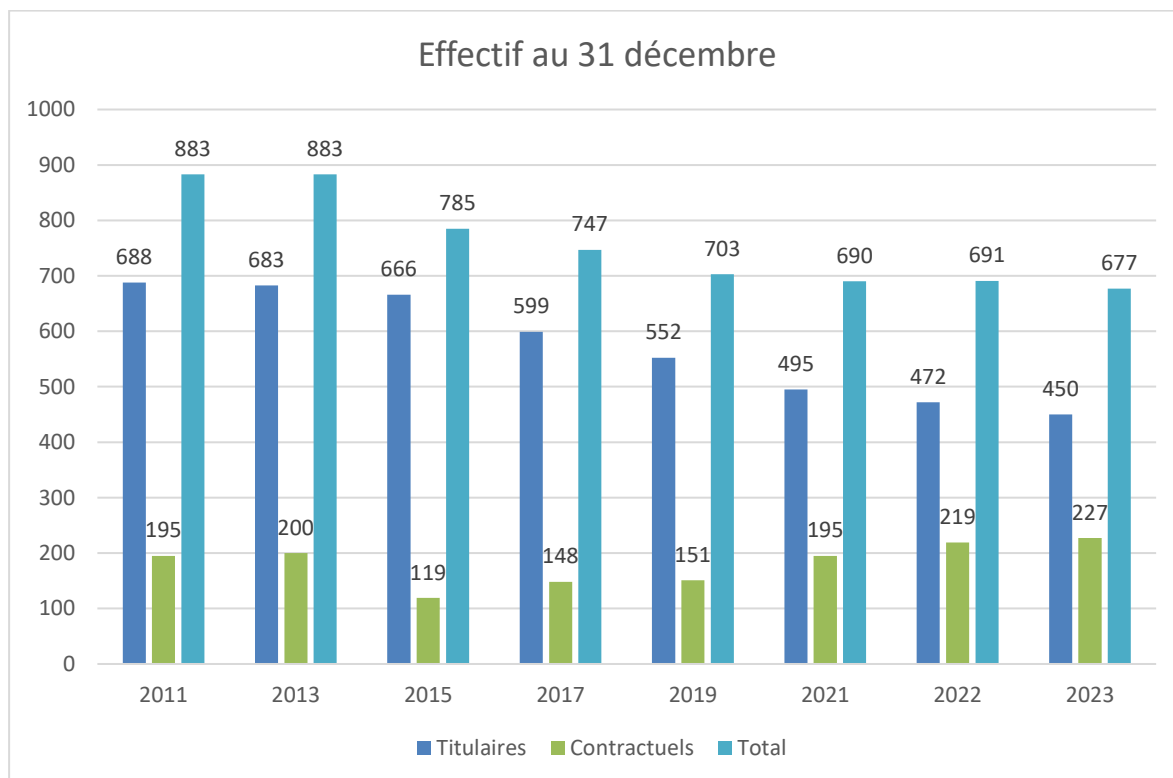
⇒ **Hausse du SMIC au 1^{er} janvier (facteur externe)** : surcoût de 14 845 €

⇒ **Passage de 50 à 75 % de la prise en charge des frais de transports collectifs (facteur externe)** : surcoût de 6 820 € en 2024 (année pleine).

Il n'est pas prévu d'augmentation de la valeur du point d'indice en 2024, ni de relèvement du minimum de traitement. Les contours de la prochaine grande réforme de la fonction publique annoncée par le gouvernement ne laissent pas entrevoir, pour l'heure, de revalorisation générale des rémunérations des agents.

Evolution des effectifs :

Les données ci-après représentent les effectifs réellement pourvus au 31 décembre. Ne sont pas inclus les emplois permanents vacants, les disponibilités, les détachements extérieurs, les congés parentaux, les contractuels remplaçants, les saisonniers, les vacataires, les agents en activité accessoire.



Depuis 2013, une réduction régulière des effectifs réels a pu être constatée à mesure que la collectivité opérait une rationalisation de son organisation et une recherche d'efficience dans la gestion de ses ressources.

Stabilisés depuis 2019, les effectifs ont été de nouveau réduits au cours de l'année 2023. Le chiffre de 677 qui correspond à l'application d'un regard au 31 décembre surestime cependant le phénomène : au 31 décembre, suite à des mouvements circonstanciels, le nombre d'emplois vacants a atteint un pic à 34 postes, alors que la moyenne au cours de l'année 2023 était plutôt de 25 postes vacants. Ce chiffre important est lié à nos difficultés de recrutement.

► Depuis la fin de l'année 2022, un travail de fond a été mené en vue de réinterroger l'opportunité de chaque remplacement de poste nouvellement vacant ou de remplacement d'agents momentanément indisponibles. Des auditions ont également été menées avec chaque service en vue de dégager des pistes de rationalisation des effectifs, des postes ayant été fermés au recrutement.

► Parallèlement, au cours de l'année 2023, le service Santé et Retraite a mené un travail de fond sur des dossiers en souffrance d'agents en situation d'accident de travail long ou de maladie professionnelle.

Cette diminution structurelle des effectifs est la cause première de la réduction des dépenses du chapitre 012.

Répartition des effectifs :

	Postes pourvus	ETP	Titulaires	Contractuels	Dont A	Dont B	Dont C	Dont hors catégorie	Dont femmes	Dont hommes	Dont temps complet	Dont temps non complet	Dont temps partiel	Observations
CABINET DU MAIRE	4	4	0	4	1	2	0	1	2	2	4	0	0	1 collaborateur
DIRECTION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	10	10	9	1	2	2	6	0	7	3	10	0	0	
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	11	11	2	9	5	5	1	0	6	5	11	0	0	
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DE LA PROPRETE URBAINE	30	30	25	5	0	2	28	0	0	30	30	0	0	
DIRECTION DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE	47	46,9	27	20	3	11	33	0	13	34	46	0	1	
DIRECTION DE L'ENFANCE, L'EDUCATION, DES FAMILLES	351	333,6	213	138	19	30	278	24	302	49	297	17	37	23 assistantes maternelles et 1 apprenti
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES	35	34,4	28	7	3	4	27	1	26	9	34	0	1	1 apprenti
DIRECTION DES BATIMENTS	49	48,9	34	15	2	2	45	0	19	30	48	0	1	
DIRECTION DES ESPACES PUBLICS ET NATURELS	45	45	35	10	1	2	42	0	5	40	45	0	0	
DIRECTION DES FINANCES ET LA COMMANDE PUBLIQUE	12	11,7	11	1	3	0	9	0	10	2	10	0	2	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	17	17	16	1	5	5	7	0	12	5	17	0	0	
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	6	6	5	1	1	0	5	0	3	3	6	0	0	
DIRECTION DES SOLIDARITES	7	7	6	1	0	0	7	0	6	1	7	0	0	
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	12	11,9	7	5	2	6	4	0	3	9	11	0	1	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	3	3	2	1	3	0	0	0	1	2	3	0	0	
DIRECTION PREVENTION SECURITE	34	30,25	26	8	2	2	30	0	17	17	29	5	0	
MIS A DISPOSITION	4	3,7	4	0	0	2	2	0	2	2	3	0	1	
	677	654,4	450	227	52	75	524	26	434	243	611	22	44	

Durée effective du travail dans la collectivité :

Par délibérations du 17 mai 2021 et du 14 décembre 2021, la commune de Pontault-Combault a modifié le régime du temps de travail des agents de la collectivité afin de supprimer les régimes dérogatoires et de les mettre en conformité avec les dispositions prévues à l'article 47 de la loi n° 2019-828 de Transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la durée effective du travail des agents de la ville est basée sur une durée annuelle de travail effectif portée à 1 607 heures.

En application de l'article 2 du décret n°2001-623 une dérogation à ce temps de travail a été adoptée, par délibération du 17 mai 2021, pour les agents soumis à 6 sujétions identifiées (« travail en extérieur » ; « conditions physiques marquées » ; « postures de travail pénibles » ; « horaires atypiques » ; « forte variabilité horaire »). Les agents peuvent bénéficier d'un jour de congé supplémentaire par sujétion, dans la limite de 4.

b. Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général devraient baisser d'environ 9,4 % par rapport à celles prévues au BP 2023 en raison de la diminution des crédits inscrits pour le gaz. Cette baisse est la conséquence des évolutions du marché de l'énergie et des efforts de sobriété énergétique.

b. La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La collectivité est contributrice au FPIC à hauteur de 285 K€.

c. Subventions et autres charges de gestion courante

Au regard de la richesse du tissu associatif de la ville, l'objectif est de maintenir le niveau de subventions aux associations, soit 2,7 M€ (non compris la subvention de 1,8 M€ au CCAS en hausse, en raison de l'augmentation du transfert de la totalité de la politique communale en faveur des séniors).

Enfin, l'enveloppe dédiée aux autres contributions obligatoires et facultatives serait stable (0,4 M€).

d. Les frais financiers

Les frais financiers sont estimés à environ 856 K€ pour 2024, soit une hausse de 179 K€ par rapport à 2023 en raison de la hausse des taux d'intérêt des emprunts contractés à taux variable.

Le budget primitif 2024 sera construit sur une hypothèse de dépenses réelles de fonctionnement estimées à 50,13 millions d'euros.

PARTIE 3 : ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DE PROSPECTIVE

En 2024, les finances des collectivités territoriales évolueront dans un contexte économique marqué par l'incertitude et la persistance de l'inflation. Il ne devrait pas y avoir d'amélioration significative de la conjoncture économique à court terme et les finances des collectivités pourraient en être durablement impactées.

Alors que les effets de la crise COVID continuent de limiter l'évolution des produits d'activité des services, la collectivité devra à la fois faire face à des coûts élevés de l'énergie et à une baisse sans précédent des droits de mutation.

L'inflation soutenue pèsera encore fortement sur cet exercice budgétaire mais aussi sur les suivants.

Au regard de cette situation, nous devons en toute responsabilité trouver le meilleur chemin pour maintenir notre équilibre budgétaire et la bonne santé financière de la collectivité.

La poursuite de l'évaluation de nos politiques publiques doit nous permettre de mener avec efficacité nos missions obligatoires, tout en assurant un programme d'investissements ciblé répondant au projet de la mandature et adapté aux besoins de la ville et de ses habitants.

Malgré cet environnement lourd d'incertitudes et la faible dynamique des recettes, la ville fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition de taxe foncière, seul impôt sur lequel elle a encore un pouvoir d'action.

Aussi, le budget 2024 et la prospective 2024-2026 doivent poursuivre plusieurs objectifs :

Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement

L'inflation, les hausses du coût de l'énergie et du point d'indice des agents, la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégories B et C ou encore l'augmentation du Smic pèsent lourdement sur nos dépenses de fonctionnement et engendrent une dynamique plus forte des dépenses que des recettes. Ceci a pour conséquence une érosion de notre autofinancement.

En 2024, l'objectif est donc de poursuivre la maîtrise de nos dépenses, tout en assurant un service public de qualité et en travaillant sur l'attractivité de notre collectivité pour les agents publics.

Notre engagement pour des projets favorisant une transition écologique, renforcé par notre plan de sobriété renouvelé mais adapté, participe de notre volonté de maîtriser nos coûts de fonctionnement dans un contexte où les prix de l'énergie restent très élevés.

Cet engagement se concrétise notamment par des investissements majeurs dans le cadre du contrat de performance d'éclairage public qui devrait nous permettre de réduire de 75% notre consommation d'ici 2025, mais aussi par un plan de transition énergétique ambitieux pour aménager nos bâtiments et modifier nos pratiques quotidiennes.

Prioriser nos investissements au regard de ce nouveau contexte économique

Dans le cadre de son projet de mandature, la majorité municipale a décliné 150 actions programmées jusqu'en 2026.

Les grands investissements inscrits dans ce projet sont des engagements pris vis-à-vis des citoyens visant à améliorer leur cadre de vie et le bien-vivre à Pontault-Combault dans le cadre de nos 3 priorités : Ecologie, Education et Espace Public.

Mais la crise sanitaire a perturbé le début de la mandature et le calendrier de certains de ces projets. Ils se concrétiseront dans les prochains mois grâce à un niveau d'investissement renforcé. Fin de l'aménagement de l'Ecole Neruda et du réaménagement de l'école Pajot, construction du centre de loisirs de l'école Dubus, démarrage du projet de coulée verte, création d'un espace senior, fin de la réhabilitation de la résidence autonomie, création du parc Candalle, ouverture d'un centre de santé sont autant d'équipements qui sont très attendus par nos administrés.

Cependant, la situation économique largement décrite dans ce rapport, nous oblige plus que jamais à prioriser de façon fine la programmation des futures réalisations en toute responsabilité.

Maintenir un service public de qualité

Dans ce contexte, notre ville doit sanctuariser un certain nombre de dispositifs qui sont l'essence même du service public et qui font l'identité de notre ville.

Haut niveau d'intervention dans les écoles, modernisation de la relation au citoyen, outils de démocratie participative, animation du territoire, doivent pouvoir être poursuivis avec le même niveau de qualité de services.

Agir pour une politique sociale volontariste par notre soutien renforcé à notre Centre Communal d'Action Sociale mais aussi par le maintien de tarifications établies en fonction des ressources des usagers. Ces dispositifs marquent l'importance du rôle des services publics en matière de cohésion sociale et de solidarité. Ils matérialisent également l'attachement de la municipalité à ces principes si essentiels en ces temps de crise.

Réaffirmer notre soutien à la vie associative avec le maintien d'un important niveau de subventions versé aux associations dans le cadre de conventions d'objectifs partagées au service du bien vivre ensemble à Pontault-Combault.

Ce contexte inédit qui impacte l'ensemble des villes françaises nécessite aujourd'hui plus que jamais de dépasser nos clivages politiques dans l'intérêt de nos habitants.

L'engagement et l'adhésion de chacun, élus et membres de l'administration, sont indispensables dans l'atteinte de ces objectifs et la poursuite de nos missions d'intérêt général au bénéfice de l'ensemble de nos habitants.